



L'association suit les pas de sœur Marie Colette, une religieuse qui est venue en aide aux habitants les plus pauvres, et au lépreux de Madagascar. Après sa mort en 1992, sa famille décide de créer cette association en son nom pour continuer d'aider les Malgaches. Zoé, Marie Stella, Patrice, Tanteli, Rachelle et bien d'autres ont pu bénéficier d'une éducation grâce aux missions menées sur place par des étudiants et aux dons récoltés.



Vous souhaitez soutenir notre action ?

Merci d'adresser vos dons à :



AHSMC
Enfance Madagascar
14 place Etienne Pernet
75015 PARIS
www.ahsmc.fr
contact@ahsmc.fr

Antenne Paris
delabarriere@ahsmc.fr
Antenne Normandie
pecuchet@ahsmc.fr

Antenne Bretagne
boulbin@ahsmc.fr
Antenne Hauts de France
delattre@ahsmc.fr

Association Loi 1901 à but humanitaire,
réduction d'impôt (66 %) sur reçu délivré.

« Changez la vie d'un enfant et parrainez en toute confiance ! »

AHSMC



Association Loi 1901

Reconnue d'intérêt général
SIRET 428 464 150 00013



Zoé & Tania vivent dans un village à Madagascar

PARTICULIERS

ENTREPRISES

Je parraine un enfant

Les enfants de Madagascar et RCA ont besoin de vous ! Soutenez les !

Je parraine un enfant et lui offre une scolarité :

20€ par mois pour un enfant dont je recevrai des nouvelles trois fois par an

1

Renvoyez ce bon à l'AHSMC pour recevoir votre reçu fiscal

AHSMC - Enfance Madagascar
14 place Etienne Pernet - 75015 PARIS

M. Mme M. et Mme

Nom

Prénom

Adresse

CP/Ville

E-mail

Parrainage nominatif d'un enfant (20€/mois) : **240 €**

Participation libre aux parrainages

Soutien aux projets

2

Remettez ce coupon à votre banque pour déclencher un virement mensuel

Nom

Prénom

Désire faire un virement mensuel de

À partir du mois de

AHSMC - Enfance Madagascar
Banque : Société Générale
Agence Code Banque : 30003
Code guichet : 03491
Compte : 00050089318 Clé : 45
IBAN : FR76 3000 3034 9100 0500 8931 845

Votre don est déductible à 66 % de votre impôt sur le revenu (Art. 200 du CGI).

Votre don de 240 € pour les enfants

82 € coût réel de votre don

158 € déduits de vos impôts



Votre don est bien géré : 95 % de votre don est directement alloué à une de nos missions pour aider les enfants (seulement 5 % de frais généraux grâce au travail des bénévoles).

Vivez la joie du parrainage



Faites partie d'une chaîne de solidarité

Chaque jour, grâce à des hommes et des femmes comme vous, les écoles que nous aidons changent la vie d'enfants en situation de grande détresse.

Votre parrainage est un formidable geste d'espérance et de solidarité en faveur d'un monde où chaque enfant compte.

Voyez se transformer des enfants, des familles, des villages

Chaque année, à travers nos réunions et comptes rendus, vous aurez accès à des photos et des films qui vous montreront comment, grâce à vous, des villages et des familles se transforment, des écoles se créent.

Impliquez votre entreprise dans des actions d'entraide et de solidarité !

Avec votre aide, nous pourrons leur construire :

- Un puits (750 €)
- Une salle de classe (1 900 €)
- Un dispensaire de brousse (30 000 €)
- Une école pour 350 élèves (59 000 €)

Vos dons sont déductibles à 60 % de vos impôts dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires (Art. 238 bis du CGI)



Nos actions en chiffres

- 500 enfants parrainés
- 10 écoles construites
- 3 dispensaires
- 220 000€ de budget moyen des 4 derniers exercices

À tout juste 5 ans, Zoé et sa sœur Tania vivent dans la rue.

Seules, désœuvrées, elles ne bénéficient d'aucun suivi, aucune protection et ne mangent pas à leur faim.

Elles boivent une eau polluée et dangereuse pour leur santé.



Grâce à vous,

Un enfant va pouvoir vivre dans des conditions plus saines, plus sûres et pleines d'espoir.



Boire de l'eau potable



Être soigné et hébergé



Apprendre à lire et écrire



Manger à sa faim

Dès aujourd'hui, vous pouvez changer la vie d'un enfant comme Zoé

Avec seulement 20 €, nous assurons la scolarité d'un enfant (enseignement, logement, nourriture).